



Prestige™ XC

Herbicide

GRUPE	4	HERBICIDE
-------	---	-----------

L'herbicide Prestige XC permet la suppression d'une grande variété de mauvaises herbes à feuilles larges, y compris le gaillet gratteron, le kochia à balais, la renouée liseron, le chardon des champs et le laiteron des champs, ainsi que la répression de l'ortie royale et de la stellaire moyenne dans les cultures de blé de printemps, de blé dur, de blé d'hiver, d'orge de printemps et l'avoine.

AGRICOLE

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

Ce co-emballage contient

Prestige XC A Herbicide

N° D'HOMOLOGATION 29462 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

PRINCIPE ACTIF : fluroxypyr, présent en tant qu'ester de 1-méthylheptyle 333 g e.a./L

Concentré Émulsi­fiable

Prestige XC B Herbicide

N° D'HOMOLOGATION 29465 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

PRINCIPE ACTIF : clopyralide, présent en tant qu'acide 50 g e.a./L
MCPA, présent en tant qu'ester de 2-éthylhexyle 280 g e.a./L

Concentré Émulsi­fiable

DANGER  **POISON**

**AVERTISSEMENT – IRRITE LES YEUX ET LA PEAU
SENSIBILISANT POTENTIEL DE LA PEAU**

CONTENU NET : Prestige XC A, Herbicide 1 L – Vrac
Prestige XC B, Herbicide 1,5 L – 450 L

Dow AgroSciences Canada Inc.

2400, 215 – 2nd Street S.W.

Calgary, Alberta

T2P 1M4

1-800-667-3852

MISES EN GARDE

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

DANGER - PROVOQUE DES BLESSURES AUX YEUX IMPORTANTES MAIS TEMPORAIRES.

NE PAS PERMETTRE LE CONTACT AVEC LES YEUX.

NOCIF EN CAS D'INGESTION, D'INHALATION OU D'ABSORPTION PAR LA PEAU

IRRITE LA PEAU

L'herbicide Prestige XC B contient un ingrédient rapidement absorbé par la peau et les voies respiratoires.

NE PAS permettre tout contact avec les yeux. Éviter tout contact avec la peau et les vêtements. Éviter de respirer le brouillard de pulvérisation.

NE PAS entrer ni permettre l'entrée de travailleurs dans les sites traités durant le délai de sécurité de 12 heures.

NE PAS utiliser dans un secteur résidentiel. Un secteur résidentiel s'entend de tout endroit où des tierces personnes, y compris des enfants, peuvent être exposées au produit pendant ou après son application. Ces secteurs comprennent notamment les maisons, les écoles, les parcs, les terrains de jeu, les édifices publics et tout autre endroit où la population générale, y compris des enfants, pourrait être exposée.

Appliquer seulement si le risque de dérive vers des secteurs d'habitations ou d'activités humaines, comme des maisons, des chalets, des écoles et des aires récréatives, est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, du matériel utilisé et des réglages du pulvérisateur.

VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT DE PROTECTION

Au cours de la pulvérisation ou de l'application, porter un chapeau, une combinaison par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long, des chaussettes, des bottes en caoutchouc et des gants résistant aux produits chimiques. De plus, porter des lunettes anti-éclaboussures ou un écran facial au cours du mélange, du chargement, des réparations et du nettoyage ou pour manipuler ce concentré. Les préposés à l'application qui ont recours à une cabine fermée n'ont pas à porter de gants résistant aux produits chimiques.

PRÉCAUTIONS D'UTILISATION

À tous les jours, porter des vêtements frais lavés et un équipement de protection propre. Une fois la pulvérisation effectuée ou à la fin de la journée, prendre immédiatement une douche. Bien se laver à l'eau et au savon avant de manger, de boire, de fumer ou d'aller aux toilettes. Enlever les vêtements contaminés à la fin du travail puis les mettre à l'écart pour les laver séparément de tout autre vêtement au détergent et à l'eau chaude et ce, avant de les remettre. Si l'herbicide a pénétré les vêtements, les enlever immédiatement; se laver à fond ensuite et mettre des vêtements propres. Jeter les vêtements et autres matières absorbantes ayant été imbibés ou très contaminés par le concentré du produit.

RISQUES PHYSIQUES OU CHIMIQUES

COMBUSTIBLE. Ne pas utiliser ni entreposer près de la chaleur ou d'une flamme nue. N'utiliser que dans un endroit bien ventilé.

PREMIERS SOINS

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

CE PRODUIT CONTIENT UN DISTILLAT DE PÉTROLE. Vomir peut causer une pneumonie par aspiration. La décision de faire vomir ou non doit être faite par le médecin traitant. Si on opte pour un lavage d'estomac, suggérer un examen endotrachéal et/ou oesophagien. Le danger consécutif à l'aspiration de solvants à base de pétrole par les poumons doit être pesé en fonction de sa toxicité lorsqu'on envisage un lavage d'estomac. Aucun antidote spécifique. Donner des soins de soutien. Le médecin doit décider du traitement à instaurer en fonction des réactions du patient. Les concentrations élevées de MCPA peuvent causer de graves irritations aux yeux. Les symptômes d'une surexposition au MCPA peuvent comprendre des troubles de l'élocution, des secousses musculaires, des contractions et des spasmes, de la bave, de l'hypotension artérielle et l'inconscience.

PRODUIT CHIMIQUE AGRICOLE

Ne pas entreposer ni expédier près des denrées alimentaires, des aliments pour animaux, des fertilisants, des produits pharmaceutiques ou des vêtements.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

TOXIQUE pour les végétaux terrestres et les organismes aquatiques non ciblés. Respecter les zones tampons indiquées dans le MODE D'EMPLOI.

Afin de réduire le ruissellement vers les habitats aquatiques à partir des sites traités, ne pas appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou abrupte ou à sol compacté ou argileux.

Éviter d'appliquer ce produit si de fortes pluies sont prévues.

Le risque de contamination des milieux aquatiques par le ruissellement peut être réduit par l'aménagement d'une bande de végétation entre le site traité et la rive du plan d'eau.

Ce produit contient un ingrédient actif et des distillats de pétrole aromatiques qui sont toxiques pour les organismes aquatiques. L'utilisation de ce produit chimique peut entraîner la contamination des eaux souterraines, en particulier dans les zones où le sol est perméable (p. ex. sol sableux) et/ou là où la nappe phréatique est peu profonde.

ENTREPOSAGE

Entreposer dans les contenants d'origine bien fermé dans un endroit sûr, sec et chauffé. Si le produit est gelé, l'amener à la température de la pièce et agiter avant utilisation. Ne pas contaminer les semences, les plantes, les engrais ni d'autres pesticides. Afin de prévenir toute contamination, entreposer ce produit à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Si les contenants sont endommagés ou si un déversement survient, se servir du produit immédiatement ou contenir le déversement avec des matières absorbantes puis éliminer.

ÉLIMINATION

Contenants Recyclables

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Contenants Réutilisables

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

INFORMATION GÉNÉRALE

L'herbicide Prestige XC est un herbicide sélectif pour la suppression en post-émergence de mauvaises herbes à feuilles larges dans les cultures de blé de printemps, de blé dur, de blé d'hiver, d'orge de printemps et l'avoine (sans contre-ensemencement de légumineuses). L'herbicide Prestige XC permet la suppression de mauvaises herbes à feuilles larges difficiles à éliminer, y compris le gaillet gratteron, le kochia à balais, la renouée liseron, le chardon des champs et le laiteron des champs, ainsi que la répression de l'ortie royale et de la stellaire moyenne. Les composants de l'herbicide Prestige XC se déplacent à l'intérieur de la plante pour supprimer ses tissus hors terre et sous terre. Il imite les hormones d'origine naturelle qui suppriment les mauvaises herbes en dérégulant les schèmes de croissance normaux de la plante. Les symptômes chez les mauvaises herbes comprennent l'épinastie (torsion de la tige) et gonflement des noeuds.

PRECAUTIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION

- LIRE L'ÉTIQUETTE EN ENTIER AVANT L'APPLICATION. LE NON-RESPECT DES INSTRUCTIONS FIGURANT SUR L'ÉTIQUETTE PEUT ENTRAÎNER UNE SUPPRESSION IRRÉGULIÈRE DES MAUVAISES HERBES OU DES DOMMAGES AUX CULTURES.
- NE PAS APPLIQUER SUR DES CULTURES AVEC CONTRE-ENSEMENCEMENT DE LÉGUMINEUSES.
- Ne pas utiliser dans les serres.

Pour réduire au minimum la dérive du brouillard vers les zones non ciblées :

1. Minimiser la dérive en utilisant un volume de bouillie suffisant pour assurer une couverture avec des gouttelettes de classification grosse de l'ASAE.
2. Garder la rampe de pulvérisation aussi basse que possible au-dessus de la surface ciblée (pas plus de 60 cm).
3. Pulvériser lorsque la vitesse du vent est inférieure à 8 km/h.

Ne pas épandre par temps mort près des plantes sensibles. Un « nuage » de gouttelettes en suspension peut dériver sur celles-ci lorsque le vent se lève. N'appliquer que lorsque le vent souffle dans la direction opposée à la culture, à la plantation brise-vent ou au jardin vulnérables.

Des conditions extrêmes comme :

- une sécheresse ou une température près du point de congélation avant, au moment d'où après l'application, peuvent nuire à la suppression des mauvaises herbes et augmenter le risque de dommages à la culture à tous les stades de croissance.
- Un feuillage mouillé au moment de l'application peut diminuer la suppression.
- Une application excessive peut causer des dommages à la culture.
- Ne faire qu'une application par année.
- Ne pas appliquer à travers tout type de système d'irrigation.

Nettoyage du pulvérisateur

Ne pas utiliser le pulvérisateur ayant servi à l'application de l'herbicide Prestige XC pour appliquer d'autres pesticides sur des cultures sensibles sans l'avoir lavé à fond. Ne pas contaminer les eaux d'irrigation, l'eau potable, les lacs, les cours d'eau ou étangs au cours du nettoyage du pulvérisateur. Après avoir pulvérisé l'herbicide, nettoyer l'équipement de pulvérisation de la façon suivante :

1. Vider le réservoir du pulvérisateur.
2. Rincer les surfaces intérieures du réservoir. Rincer le réservoir, les tuyaux, la rampe et les buses de pulvérisation avec de l'eau propre pendant 10 minutes. Remplir le réservoir d'eau et faire circuler pendant 15 minutes. Expulser une partie de l'eau par les tuyaux, la rampe et les buses, puis vider le réservoir.
3. Retirer les buses et les filtres, puis les laver séparément.
4. Si l'équipement de pulvérisation doit être utilisé pour des cultures autres que les céréales, répéter l'étape 1 et 2, et bien nettoyer l'extérieur du réservoir du pulvérisateur ainsi que la rampe.

PLANTES SENSIBLES

Ne pas appliquer directement l'herbicide Prestige XC ou le laisser entrer directement en contact de quelque autre manière avec des cultures sensibles ou des plantes à conserver dont la luzerne, les haricots comestibles, le canola, les fleurs, les fruits et les plantes d'ornement, les lentilles, la laitue, les pois, les pommes de terre, les radis, le soya, les betteraves à sucre, le tournesol, les tomates et le tabac.

RESTRICTIONS RELATIVES À LA ROTATION DES CULTURES

Les champs ayant été traités à l'herbicide Prestige XC peuvent être ensemencés en blé, en orge, en avoine et en seigle (sans contre-ensemencement de légumineuses fourragères, de trèfle ou de luzerne), en canola, en maïs, en pois de grandes cultures, en lin, en moutarde, en betteraves à sucre ou aménagés en jachère. Ne planter que ces cultures dans l'année suivant le traitement. Ne pas ensemencer en pois de grandes cultures avant au moins 10 mois après le traitement. Des conditions de sol très sèches à la suite de l'application peuvent entraîner des dommages au pois de grandes cultures cultivé en rotation. S'il y a une grave sécheresse au cours des mois de juin à août, inclusivement, dans l'année d'application, attendre encore 12 mois de plus avant de semer du pois de grandes cultures (soit un total de 22 mois après l'application). Contacter votre représentant de Dow AgroSciences Canada ou votre détaillant pour obtenir plus d'information avant de semer du pois de grandes cultures après la sécheresse de l'année précédente.

INTERVALLES PRÉ-RÉCOLTE/PACAGE

- Ne pas couper ou faire paître les champs traités de blé ou d'orge dans les 7 jours après l'application.
- Ne pas récolter le blé ou l'orge dans les 60 jours après l'application, ou dans les 7 jours après l'application lors de la récolte pour le fourrage.
- Retirer des champs traités le bétail au moins 3 jours avant qu'il ne soit envoyé à l'abattoir.

Mélanges en réservoir

Dans certains cas, le mélange en cuve d'un produit antiparasitaire avec un autre produit antiparasitaire ou un engrais peut diminuer l'activité biologique, engendrant entre autres une réduction de l'efficacité l'accroissement du taux de dommages à la plante hôte. L'utilisateur devrait donc communiquer avec Dow AgroSciences Canada Inc. au 1-800-667-3852 ou www.corteva.ca pour demander des renseignements avant de mélanger tout pesticide ou engrais qui n'est pas précisément recommandé sur l'étiquette du produit antiparasitaire en question. L'utilisateur accepte le risque de pertes qui résulteront de l'utilisation d'un mélange en cuve non inscrit sur une étiquette ou qui n'est pas précisément recommandé par Dow AgroSciences Inc.

MODE D'APPLICATION

L'herbicide Prestige XC, appliqué au moyen d'équipement d'application terrestre ou aérienne (voir la section Directives d'application) fournit une suppression d'un large spectre de mauvaises herbes à feuilles larges dans les cultures de blé de printemps, de blé dur, de blé d'hiver, d'orge de printemps et l'avoine.

Comme ce produit n'est pas homologué pour être appliqué en milieu aquatique, **NE PAS** l'utiliser pour supprimer des organismes aquatiques nuisibles.

NE PAS contaminer les sources d'eau d'irrigation ou d'eau potable ni les habitats aquatiques pendant le nettoyage du matériel ou l'élimination des déchets.

Application à l'aide d'un pulvérisateur agricole : **NE PAS** appliquer ce produit par calme plat ni lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** appliquer en gouttelettes de pulvérisation dont le diamètre est inférieur à celui des gouttelettes de taille grossière selon la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). La rampe de pulvérisation doit se trouver à 60 centimètres ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

Application par voie aérienne : **NE PAS** appliquer par calme plat ni lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** appliquer lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h à la hauteur de vol, au-dessus du site d'application. **NE PAS** appliquer en gouttelettes de pulvérisation dont le diamètre est inférieur à celui des gouttelettes de taille grossière selon la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). Afin de réduire la dérive causée par les turbulences en bout d'ailes, les buses **NE DOIVENT PAS** être distribuées sur plus de 65 % de l'envergure des ailes ou du rotor.

NE PAS APPLIQUER SUR DES CULTURES AVEC CONTRE-ENSEMENCEMENT DE LÉGUMINEUSES.

I. Taux faible : Pour supprimer les mauvaises herbes indiquées ci-dessous, effectuer une pulvérisation uniforme contenant 0,31 L/ha de Prestige XC A et 1,5 L/ha de Prestige XC B.

Mauvaises herbes supprimées

renouée liseron (1-8 feuilles)	plantain**
bardane	laitue scariole
gaillet gratteron (1-8 verticilles)	herbe à poux
chardon des champs (faibles infestations)	bourse-à-pasteur
lampourde glouteron	tabouret des champs
prêle des champs **	érodium ciculaire (1-8 feuilles)
lin spontané (1-12 cm)	tournesol annuel
sagesse-des-chirurgiens (semis de printemps 2-4 feuilles)	tournesol spontané
kochia à balais ***	vesce
chénopode blanc	radis sauvage
moutarde des champs	

II. Taux élevé : Pour supprimer les mauvaises herbes indiquées ci-dessus et ci-dessous, effectuer une pulvérisation uniforme contenant 0,41 L/ha de Prestige XC A et 2,0 L/ha de Prestige XC B.

Mauvaises herbes supprimées

sarrasin de Tartarie	mauve à feuilles rondes (1-6 feuilles)
chardon des champs* (infestations moyennes à graves)	amarante à racine rouge
canola spontané	ansérine de Russie
stellaire moyenne (jusqu' à 6 cm)	matricaire inodore
pissenlit (rosettes de printemps seulement)	renouée
séneçon vulgaire	laiteron potager
ortie royale (stade de 2 à 6 feuilles)	laiteron des champs*
	érodium cicutaire (1-8 feuilles)

* Suppression tout au long de la saison, avec possibilité de repousse à l'automne (suppression des parties épigées).

** Suppression des parties épigées seulement

*** Y compris les biotypes résistants aux herbicides du groupe 2 inhibiteurs de l'enzyme ALS.

Les matières actives de ce mélange en réservoir ne supprimeront que la stellaire moyenne en émergence au moment de l'application. La stellaire moyenne en émergence après l'application ne sera pas supprimée. Pour éliminer le plus possible de stellaire moyenne à la fin de la saison, retarder le plus possible l'application afin d'avoir un maximum de stellaire moyenne en émergence. La réduction de population de stellaires moyennes sera également améliorée avec des cultures plus agressives et qui laissent moins de lumière passer.

NOTE : L'action de l'herbicide Prestige XC est influencée par la température. Une action optimale exige une croissance active de la culture et des mauvaises herbes. La fourchette de température pour une action optimale est de 12 °C à 24 °C. Si les températures sont au-dessous de 8 °C ou au-dessus de 27 °C, l'action sera réduite. Un gel avant l'application (3 jours) ou juste après (3 jours) peut nuire à la suppression des mauvaises herbes et à la tolérance de la culture. La suppression des mauvaises herbes peut aussi être affectée par des conditions de stress, p. ex., sécheresse, chaleur ou froid, ou si les mauvaises herbes ont commencé à fleurir, ou si l'infestation est grave.

Périodes d'application

Appliquer en post-émergence lorsque les mauvaises herbes sont au stade de semis (2-4 feuilles) et à partir du moment où le blé de printemps, de blé dur, l'orge de printemps et l'avoine sont au stade de 3 feuilles jusqu'à l'émergence de la feuille paniculaire. Appliquer sur le blé d'hiver au printemps du stade de 3 talles jusqu'avant l'émergence de la feuille paniculaire. Ne pas appliquer après l'émergence de la feuille paniculaire. Maximum d'une application par année.

Instructions pour le mélange

1. Remplir d'eau la moitié du réservoir de pulvérisation.
2. Commencer l'agitation.
3. Ajouter la quantité requise de contenants de Prestige XC A.
4. Ajouter la quantité requise de contenants de Prestige XC B.
5. Remplir le réservoir de pulvérisation avec suffisamment d'eau (voir les volumes d'eau dans la section Directives d'application). Maintenir une agitation suffisante dans le réservoir de pulvérisation au cours du mélange et de la pulvérisation pour assurer un mélange uniforme.
6. Suivre les directives et les précautions indiquées ci-dessus, surtout en cas d'application près de cultures sensibles (c.-à-d. le canola et les légumineuses).
7. Suivre les directives de nettoyage du pulvérisateur.

DIRECTIVES D'APPLICATION (APPLICATIONS TERRESTRES ET AÉRIENNES)

(1) Application terrestre

Au moyen d'équipement terrestre, appliquer l'herbicide Prestige XC seul ou mélangé en réservoir en tant que pulvérisation générale. Appliquer l'herbicide Prestige XC seul au taux recommandés de 50 à 100 L/ha d'eau. Si mélangé en réservoir, se référer à l'étiquette du produit d'association pour des directives additionnelles et pour connaître les volumes d'eau, les précautions à prendre et les mauvaises herbes supprimées.

(2) Application aérienne

Ne pas se servir de signaleurs humains.

Utiliser l'herbicide Prestige XC seul ou mélangé en réservoir avec un produit homologué pour un traitement généralisé par voie aérienne. Appliquer l'herbicide Prestige XC et le produit d'association aux taux recommandés ailleurs sur cette étiquette. Appliquer en volume de pulvérisation de 30 à 50 L/ha d'eau. Se référer à l'étiquette du produit d'association pour des directives et des mesures de précaution additionnelles et pour connaître les mauvaises herbes supprimées.

Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur cette étiquette.

Les taux, les conditions et les précautions à prendre sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur l'étiquette. Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible.

S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés.

Précautions d'utilisation

Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans les *Guide d'apprentissage -Application de pesticides par aéronef* développé par le Comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides doivent être présentes.

Précautions à prendre par l'opérateur

Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques pré-mélangés contenus dans un système fermé.

Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.

Le personnel au sol de même que les personnes qui s'occupent des mélanges et du chargement doivent porter des gants résistants contre les produits chimiques, une combinaison et des lunettes de protection ou un écran facial durant le mélange des produits, le chargement, le nettoyage et les réparations. Lorsque les précautions qu'on recommande à l'opérateur de prendre sont plus strictes que les recommandations générales qui figurent sur les étiquettes pour épandage avec pulvérisateur terrestre, suivre les précautions les plus rigoureuses.

Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à fond avant de manger et de boire. Les vêtements de protection doivent être lessivés régulièrement.

Mises en garde propres au produit

Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, contacter le fabricant au 1-800-667-3852, ou pour obtenir des conseils techniques contacter le distributeur ou un conseiller agricole provincial. L'épandage de ce produit spécifique doit répondre aux exigences suivantes :

- L'interaction de plusieurs facteurs tels que l'équipement et la température déterminent le potentiel de dérive. Les utilisateurs doivent envisager tous ces facteurs pour prendre leurs décisions.

Il faut suivre les exigences de gestion de la dérive suivantes pour éviter une dérive hors cible au cours d'applications aériennes : Les buses doivent toujours pointer vers l'arrière parallèlement à l'écoulement d'air et ne jamais pointer vers le bas sur un angle de plus de 45 degrés.

MÉLANGES EN RÉSERVOIR - HERBICIDE PRESTIGE XC + AUTRES HERBICIDES POUR LA SUPPRESSION ANNUELLE DES GRAMINÉES

Les mélanges d'herbicide Prestige XC avec d'autres herbicides permettent la suppression de mauvaises herbes additionnelles. Lire en entier les précautions, les intervalles minimum avant récolte et le mode d'emploi figurant sur les étiquettes de l'herbicide Prestige XC et des produits d'association, et suivre les plus rigoureuses. NE PAS UTILISER CES MÉLANGES EN RÉSERVOIR SUR L'AVOINE.

Produits d'association	Cultures homologuées	Taux du produit d'association	Taux de l'adjuvant	Autres mauvaises herbes
Liquid Achieve	blé de printemps, blé dur, blé d'hiver, orge de printemps	0,5 L/ha	Turbocharge 0,5 L/100 L de volume de pulvérisation (0,5 % v/v)	sétaire verte, folle-avoine
Herbicide mélange en réservoir Horizon	blé de printemps, blé dur	230 mL/ha	Score 0,8 L/ha (0,8 % v/v)	sétaire verte, folle-avoine
Assert 300 SC	blé de printemps, blé dur, orge de printemps	1,3 L/ha 1,6 L/ha	Se référer à l'étiquette d'Assert 300 SC	folle-avoine (stade 1-3 feuilles) folle-avoine (stade 4 feuilles)
Everest 70 WDG ou Everest Solupak 70 DF	blé de printemps, blé dur	43 g/ha	Se référer à l'étiquette d'Everest 70 WDG ou Everest Solupak 70 DF	sétaire verte, folle-avoine
Puma 120 Super	blé de printemps, blé dur, orge de printemps	385 mL/ha 770 mL/ha	Aucun requis	sétaire verte seulement sétaire verte, plus folle-avoine et pied-de-coq

Les mélanges en réservoirs avec les herbicides ACHIEVE peuvent causer des dommages temporaires si le mélange est appliqué avant le stade à 4 feuilles, cependant, le rendement ne sera normalement pas affecté.

AVIS À L'UTILISATEUR : LIRE CE QUI SUIT AVANT D'APPLIQUER CE PRODUIT POUR L'USAGE SPÉCIAL INDIQUÉ : Le MODE D'EMPLOI de ce produit, en ce qui concerne les utilisations décrites dans cette partie de l'étiquette, a été rédigé par des personnes autres que Dow AgroSciences Canada Inc. dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Dans le cas de ces utilisations, Dow AgroSciences Canada Inc. n'a pas complètement évalué la performance (efficacité) et(ou) la tolérance des cultures (phytotoxicité) du produit lorsqu'il est utilisé de la façon indiquée sur l'étiquette pour l'ensemble des conditions environnementales ou des variétés végétales. Avant d'appliquer le produit à grande échelle, l'utilisateur devrait faire un essai sur une surface réduite, dans les conditions du milieu et en suivant les pratiques courantes pour confirmer que le produit se prête à une application généralisée.

MODE D'EMPLOI

FETUQUE ELEVÉE (SEMIS ET ÉTABLIE) DESTINÉE À LA PRODUCTION DE SEMENCES : Pour supprimer les mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette dans les cultures de féтуque élevée au stade de semis (de 4 feuilles à la feuille paniculaire) ou établie destinée à la production de semences, effectuer une application en postlevée lorsque les mauvaises herbes sont au stade 2-4 feuilles. Application terrestre seulement. Ne pas couper les cultures traitées pour l'utiliser comme fourrage ou foin. Ne pas laisser le bétail brouter dans les champs traités.

Taux d'application (appliquer en tant que mélange en réservoir seulement) : Appliquer Prestige XC A à un taux de 0,41 L/ha. Appliquer Prestige XC B à un taux de 2 L/ha.

Appliquer dans un volume minimal de solution de pulvérisation de 100 L d'eau/ha.

POUR LA SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES FIGURANT SUR L'ÉTIQUETTE DANS LES CULTURES DE GRAMINÉES FOURRAGÈRES (SEMIS ET ÉTABLIES) CULTIVÉES POUR LA PRODUCTION DE SEMENCES

Fétuque rouge traçante
Agropyre intermédiaire
Agropyre à crête
Agropyre mince
Brome herbe hybride
Brome des prés
Brome inerme
Fléole des prés

Effectuer une application par année en volume de pulvérisation de 100 à 200 L/ha pour supprimer les mauvaises herbes figurant sur l'étiquette sur les graminées fourragères en semis (de 4 feuilles à la feuille paniculaire) ou les graminées fourragères établies. L'application doit être effectuée en postlevée lorsque les mauvaises herbes sont au stade de 2 à 4 feuilles. Appliquer par pulvérisation générale au moyen d'un pulvérisateur hydraulique au sol.

Taux d'application (appliquer en tant que mélange en réservoir seulement): Prestige XC A : 0,41 L/ha; Prestige XC B : 2,0 L/ha.

Ne pas couper les champs traités pour le foin ou le fourrage. Ne pas laisser les animaux paître dans les champs traités. Délai avant récolte de la culture traitée : 60 jours après l'application.

MAUVAISES HERBES À FEUILLES LARGES ANNUELLES ET VIVACES FIGURANT SUR L'ÉTIQUETTE DANS LES CULTURES DE GRAINES DE L'ALPISTE DES CANARIES (*Phalaris canariensis*)

Pour supprimer les mauvaises herbes à feuilles larges annuelles et vivaces figurant sur l'étiquette dans les cultures de graines de l'alpiste des canaries (*Phalaris canariensis*), appliquer Prestige XC A à un taux de 0,41 L/ha et Prestige XC B à un taux de 2,0 L/ha dans au moins 100 L d'eau pour couvrir entièrement les mauvaises herbes, avec une pression de pulvérisation de 200 à 275 kPa. Appliquer au moyen d'un pulvérisateur à rampe terrestre lorsque les mauvaises herbes sont au stade de semis (2 à 4 feuilles) et lorsque les graines de l'alpiste des canaries (*Phalaris canariensis*) sont entre le stade de 3 feuilles et juste avant le stade de la feuille étandard. Appliquer à l'aide d'un pulvérisateur à rampe ou d'un pulvérisateur aérien, et appliquer une seule application en postlevée par saison. Ne PAS appliquer dans les 60 jours avant la récolte.

Consulter l'étiquette principale de l'herbicide Prestige XC avant l'utilisation pour obtenir des détails et des instructions supplémentaires.

LIRE LES RESTRICTIONS CONCERNANT LA ROTATION DES CULTURES SUR L'ÉTIQUETTE PRINCIPALE AVANT D'UTILISER CE PRODUIT.

ZONE TAMPONS

Les traitements localisés effectués à l'aide d'un pulvérisateur manuel NE NÉCESSITENT PAS de zones tampons.

Il est nécessaire de respecter les zones tampons précisées dans le tableau suivant entre le point d'application directe du produit et la lisière des habitats terrestres sensibles (comme les prairies, les régions boisées, les brise-vent, les terres à bois, les haies, les zones riveraines et les zones arbustives), des habitats d'eau douce sensibles (comme les lacs, les rivières, les bourbiers, les étangs, les fondrières des Prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs et les terres humides) et des habitats estuariens ou marins.

Méthode d'application	Culture	Zones tampons (en mètres) nécessaires à la protection des :				
		Habitats d'eau douce d'une profondeur de:		Habitats estuariens/marins d'une profondeur de:		Habitats terrestres
		moins de 1 m	plus de 1 m	moins de 1 m	plus de 1 m	
Pulvérisateur agricole	blé de printemps, blé dur, blé d'hiver, orge de printemps, avoine, semis et graminées fourragères cultivées pour semences, graines de l'alpiste des Canaries	1	0	1	1	1

Aérienne	blé de printemps, blé dur, blé d'hiver, orge de printemps, l'avoine, graines de l'alpiste des Canaries	Voilure fixe	4	0	1	1	70
		Voilure tournante	1	0	1	1	55

Pour les mélanges en cuve, consulter les étiquettes des autres produits du mélange et se conformer à la plus grande des zones tampons prescrites (la plus restrictive) pour les produits utilisés dans le mélange en cuve et appliquer au moyen de la catégorie de gouttelettes la plus grossière (ASAE) indiquée sur les étiquettes des produits entrant dans le mélange.

Il est possible de modifier les zones tampons associées à ce produit selon les conditions météorologiques et la configuration du matériel de pulvérisation en utilisant le calculateur de zone tampon dans la section Pesticides du site Canada.ca.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

En ce qui concerne la gestion de la résistance, l'herbicide Prestige XC est un herbicide du groupe 4. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à l'herbicide Prestige XC et à d'autres herbicides du groupe 4. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides:

- Dans la mesure du possible, alterner l'herbicide Prestige XC ou les herbicides du même groupe 4 avec des herbicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes mauvaises herbes au champ.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et de la rotation des cultures et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou des pratiques de lutte culturale, biologique et d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations de mauvaises herbes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Empêcher la propagation à d'autres champs des mauvaises herbes résistantes en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.
- Pour des cultures précises ou des biotypes de mauvaises herbes précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à Dow AgroSciences Canada Inc. au 1-800-667-3852 ou à www.corteva.ca.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

™ Marques des Dow AgroSciences, DuPont ou Pioneer et sociétés affiliées ou leurs propriétaires respectifs.

Tous les produits énumérés sont des marques déposées de leurs compagnies respectives.

011620

Code de l'étiquette: CN-29462 29465-009-F

Remplace: CN-29462 29465-008-F